

## Session 3 de l'Assemblée des Territoires

(Villefranche-de-Lauragais, le 16 novembre 2017)

### Compte-rendu du Groupe de Travail n°1 : attractivité et innovation

#### Atelier « usages numériques et collaboratifs » (14H00 – 16H00)

✓ **Binôme copilote** : Mme Tamara RIVEL, Présidente du Pays Carcassonnais et M. Antoine ANDRE, Président du Pays Pyrénées Méditerranée.

✓ **Référents du groupe de travail** : Frédéric FERRAGE (Direction de l'Economie et de l'Innovation), Samuel JAULMES (Direction de l'Action Territoriale, la Ruralité et la Montagne), Ingrid MAMPOUMA-LAFORET (Direction de l'Action Territoriale, la Ruralité et la Montagne)

Chantier 1 : Usages numériques et collaboratifs et développement territorial

Rapporteur : Mme Tamara RIVEL

#### 1. Informations générales et rappel de la saisine en cours

Ce chantier a rassemblé 15 participants : 5 élus et 8 techniciens.

Par délibération, la Commission Permanente du CR du 24 mars 2017 a organisé une saisine de l'Assemblée des territoires afin qu'elle formule des préconisations sur les conditions de réussite des lieux favorisant l'économie collaborative.

Le 4 novembre 2016, lors de la 1ère réunion de l'Assemblée des Territoires, l'un des ateliers a permis d'engager une réflexion sur les modalités de soutien à mettre en œuvre pour soutenir le développement de lieux favorisant le développement de l'économie collaborative, les Tiers Lieux. Ces nouveaux modes d'organisation peuvent permettre de relever plusieurs défis auxquels doit faire face le territoire régional :

- Défis liés au développement durable (aspects environnemental et social) ;
- Défis liés aux difficultés de mobilité pour les salariés dans les grandes aires urbaines (congestion des transports) ;
- Défis liés à l'attractivité économique de nombreux territoires : ruraux, en périphérie urbaine et en reconversion ;

- Défis liés à l'émergence d'une nouvelle économie collaborative et du manque de lieux favorisant son développement ;
- Défis liés plus largement l'amélioration des conditions de travail à travers la mise en place de nouvelles organisations du travail dans les entreprises privées comme dans les collectivités.

Confortée par les attentes exprimées lors de l'Assemblée des Territoires, la Région Occitanie a lancé le 16 décembre 2016 un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) qui vise à collecter les projets de création ou d'extension de « Tiers Lieux » ainsi que les besoins des porteurs de projet.

A partir de cet état de situation, il est demandé à l'Assemblée des Territoires de faire des préconisations sur les conditions de réussite de lieux favorisant l'économie collaborative. Celles-ci permettront d'éclairer les termes d'une future intervention régionale.

Le livrable attendu est un guide de recommandations sur les conditions de réussite de lieux favorisant l'économie collaborative, destiné à éclairer les termes d'une future politique régionale.

## Déroulé de l'atelier

**Présentation de la Commission « Télétravail & Espaces Collaboratifs » de « La Mêlée » par Annie FACHETTI (Ariège Expansion, adhérent MADEELI) et Stéphane CAPGRAS (CC Tarn & Dadou, adhérent MADEELI)**

### Présentation de l'action de la Commission

La Commission est un espace d'échanges et d'informations pour tous les professionnels intéressés par les nouvelles organisations de travail et les Tiers Lieux.



Créée en 2012, la Commission Télétravail & Espaces Collaboratifs compte une centaine de membres et s'intéresse au télétravail, au coworking, au nomadisme, au travail collaboratif, à l'entreprise libérée ...

La Commission Télétravail & Espaces Collaboratifs est l'une des 15 Commissions créées au sein de l'Association régionale « La Mêlée » (Think Tank et un Do Tank de l'économie numérique).

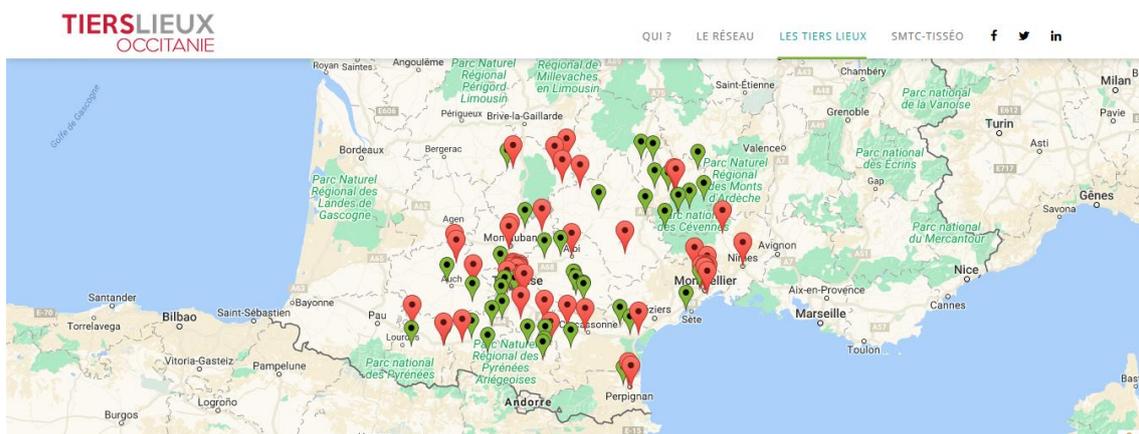
Il s'agit d'un espace d'information, de discussion, de collaboration pour promouvoir les nouvelles pratiques et nouveaux lieux liés au télétravail, coworking, nomadisme, travail collaboratif, etc. La Commission a vocation à représenter la communauté des Tiers Lieux en Occitanie.

Les objectifs de la Commission sont les suivants :

- rendre plus lisible l'offre régionale des tiers-lieux,
- faciliter l'accès aux tiers-lieux pour les salariés d'entreprises,
- harmoniser les offres, services et tarifs (vers un « Pass télétravail ? »).

### Recensement des Tiers Lieux et facteurs d'implantation

L'émergence de nouveaux espaces de travail à partir de 2014/2015 a conduit la Commission à procéder à un recensement des tiers-lieux en Occitanie. En 2016, le site [www.tierslieuxoccitanie.com](http://www.tierslieuxoccitanie.com) est mis en ligne.



Environ 120 Tiers-Lieux ont ainsi été identifiés en Occitanie, ce qui en fait la 2<sup>ème</sup> Région de France en termes de densité (après l'Île-de-France). Ce recensement fait apparaître une concentration dans les Agglomérations, Métropoles et zones urbaines avec une forte densité en Haute-Garonne et notamment sur Toulouse. De nombreux projets de création de Tiers-Lieux sont en réflexion au sein de Collectivités Territoriales qui se posent des questions quant à l'opportunité et les moyens à mettre en œuvre pour installer ces espaces de travail.

On retrouve des TL<sup>1</sup> aussi bien dans les milieux urbains que ruraux. La stratégie d'implantation est liée à la typologie du porteur de TL (public ou privé) ainsi qu'aux utilisateurs ciblés prioritairement.

### ***Qu'est-ce qu'un « Tiers-Lieu » ?***

Derrière un même mot, beaucoup de situations différentes peuvent être identifiées. Le dénominateur commun est celui d'un **espace de travail**. Cependant, le contenu et la forme de cet espace de travail peuvent être très différents. Il n'y a pas de modèle « standard » et il est nécessaire de parler de « Tiers-Lieux » au pluriel.



Ces espaces apparaissent en France il y a une dizaine d'années et connaissent une accélération de leur développement depuis 3 ans environ. Leur création est le fait d'initiatives locales ou d'opérateurs de marché (ces derniers interviennent la plupart du temps en zones urbaines dans une logique de rentabilité).

### ***Pour quelles raisons créer un Tiers-Lieu ? Quelles sont les facteurs clés de succès de l'installation d'un Tiers-Lieu ?***

- La volonté ou la nécessité d'utiliser l'horizontalité ou la transversalité dans les méthodes de travail (coworking, travail collaboratif, intégration à un écosystème).
- Un TL comme réponse à des enjeux de mobilité (télétravail, proximité, flexibilité immobilière).
- Dans certains territoires, la mise en place de Tiers-Lieux favorise l'accès au très haut-débit pour les travailleurs.

Les Facteurs Clés de Succès (FCS) de l'installation d'un TL sont liés à son accessibilité, aux conditions de travail et aux services proposés, ces derniers devant impérativement être cohérents avec les attentes des utilisateurs ciblés.

### ***Quelles sont les typologies de Tiers-Lieux et à qui s'adressent-ils ?***

- Les TL<sup>2</sup> peuvent être des espaces de coworking et/ou de télétravail.
- Les TL peuvent être généralistes ou sectoriels.
- Les TL peuvent parfois être des lieux d'innovation ou d'incubation (par des acteurs publics ou privés).
- Les TL sont nécessairement en phase avec l'environnement territorial. Il est indispensable d'adapter le modèle du TL aux besoins du territoire et de ses travailleurs. Il doit être « sur-mesure ».
- Certains TL sont une simple offre immobilière pour indépendants et télétravailleurs salariés, sans animation ou offre de services.
- Certains TL sont créés dans de grandes entreprises (lieux d'hybridation, d'accompagnement de start-up).

---

<sup>1</sup> TL = Tiers Lieu

<sup>2</sup> TL = Tiers-Lieux

- Les frontières avec les Fablabs (espace de fabrication dédié au numérique) sont poreuses : sur un même lieu peuvent coexister les 2 dispositifs.
- Les TL s'adressent aux utilisateurs ciblés prioritairement en fonction du besoin du territoire et de ses acteurs économiques. Très hétérogène, le profil des utilisateurs est constitué d'indépendants, de nomades, de télétravailleurs, de porteurs de projets, d'entreprises...).

### ***Quel modèle économique ?***

Le modèle économique du TL est basé sur la rentabilité (modèle « privé »). Il est basé sur une offre immobilière et/ou une offre de services spécifiques. Le facteur clé de durabilité est lié à la capacité de monétisation de l'offre immobilière et de services auprès des utilisateurs.

La capacité des TL à s'intégrer dans un réseau constitue également un facteur de stabilité. Cela permet d'amplifier leur reconnaissance et leur promotion.

### ***Quels sont les besoins et intérêts communs des TL existants et en projets ?***

#### => Accompagner, soutenir, pérenniser, développer les structures existantes

- Promotion/communication
- Soutien financier, aide à la formation
- Equipements
- Conseils et ingénierie
- Développement des nouvelles organisations du travail (télétravail, coworking)
- Aide à la « non-mobilité » ?

#### => Accompagner, soutenir, la création de nouvelles structures

- Etudes d'opportunité, de faisabilité (rural et périurbain notamment)
- Faciliter et garantir l'équité territoriale
- Faciliter l'émergence de TL itinérants et/ou éphémères (ex : « trucks » en Lozère)

#### => Structuration d'un Réseau Régional des Tiers Lieux d'Occitanie

- Améliorer la lisibilité de l'offre régionale
- Affirmer l'ambition régionale
- Mutualisation des actions de promotion / communication
- Favoriser démarches collectives (outils, chartes ?)

### **Présentation de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) Tiers-Lieux réalisé par le Conseil Régional, par Frédéric FERRAGE (Direction de l'Economie et de l'Innovation au Conseil Régional)**

#### ***Rappel de la politique de la Région en faveur du numérique :***

La Région Occitanie mène une politique active dans le domaine du numérique, tant sur les infrastructures que sur le développement des usages, le soutien à la filière numérique, la diffusion du numérique dans l'économie, la formation, la recherche, l'éducation.

Socle de cette politique en la matière, la couverture numérique du territoire, fixe et mobile, constitue un enjeu majeur. En effet, à l'heure où les usages numériques se généralisent, il convient que chacun de nos concitoyens puisse avoir accès à des infrastructures numériques et services de qualité. C'est l'objet du Plan Régional Très Haut Débit adopté lors de l'Assemblée Plénière du 26 mai 2016.

En parallèle, la Région Occitanie a adopté en juin 2016 son « Initiative Numérique Etat Région en Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées » élaboré autour des axes suivants :

- Le défi de la transformation numérique avec la diffusion des usages, le développement des compétences et la numérisation des entreprises ;
- Faire du numérique une opportunité pour les filières régionales ;
- Etre la Région de l'Innovation.

Grâce à cette politique dynamique, marquée notamment par l'accompagnement du développement des Fablabs en Occitanie (via un appel à projets annuels), la Région Occitanie a obtenu en août 2016 le label international « Fab Region », devenant la toute première Fab Region de France. Elle accueillera à ce titre le Congrès Mondial des fablabs « Fab14 » en 2018.

### **Présentation de l'AMI Tiers-Lieux réalisé par Le Conseil Régional**

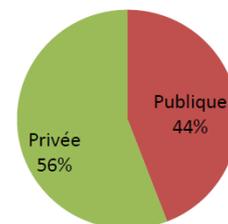
Fort du constat réalisé par La Mêlée et d'un besoin identifié auprès des porteurs de projets, la Région a souhaité étudier les modalités de soutien des initiatives des territoires pour développer les TL. Un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) a été réalisé avec comme objectifs de :

- Collecter des projets de création ou d'extension de « Tiers-Lieux » sur le territoire régional,
- Identifier les besoins des territoires et des structures porteuses de TL,
- Alimenter la réflexion d'un groupe de travail.

Clôturé en mars 2017, l'AMI a permis de recenser 154 projets, dont 102 de création, 52 d'extension et dont 38 souhaitant une mise en réseau (création ou adhésion).

La répartition géographique correspond à celle identifiée par La Mêlée, avec une densité forte en Haute-Garonne (dont la Métropole de Toulouse) et dans l'Hérault. Une forte densité est également constatée dans le département rural de la Lozère.

- 56% des projets sont portés par des structures privés (principalement des associations)
- 44% des projets sont portés par des structures publiques (majorité d'intercommunalités)



30% des projets de création n'ont pas de plan de financement sur 5 ans, démontrant ainsi une hétérogénéité dans la maturité des projets ainsi qu'un manque de lisibilité au regard des besoins identifiés sur le territoire. Les montants des plans de financement varient entre 45 000€ et 21 000 000€.

Les besoins identifiés par les porteurs de projets dans le cadre de cet AMI sont liés à :

- Une aide financière tant en investissement qu'en fonctionnement (majoritaire),
- La mise à disposition d'infrastructures,
- Un accompagnement et un appui (expertise économique, ingénierie...),
- Des actions de communication et de promotion,
- La création et la structuration d'un réseau régional, de partage de bonnes pratiques.

## 2. Echanges, témoignages et propositions du Groupe de Travail pour éclairer une future politique régionale en faveur des Tiers-Lieux

### **[Pays Pyrénées-Méditerranée]**

*L'importance du tissu associatif dans certains territoires ruraux et leur contribution à la création d'une « richesse sociale » est à considérer dans la mise en place d'une politique régionale dédiée aux TL. D'une manière générale, les TL en milieu rural doivent remplir une double fonction : espace de travail + lieu de vie.*

**[GAL Est-Audois]** *Dans le cadre d'une étude sur les tiers-lieux ruraux, Le GAL Est-Audois réalise une enquête sur les usages du numérique et les nouvelles formes de travail, afin d'évaluer les besoins dans les communes rurales. Parmi les premiers résultats de l'étude, il apparaît que la définition du besoin et le portage par un groupe « moteur » apparaissent comme des facteurs clés de succès dans une démarche de création d'un TL rural.*

**[Echanges collectifs]** *Plus qu'une offre immobilière, le TL doit pouvoir s'appuyer sur des services adaptés (télétravail, haut-débit, coworking, restauration, loisirs, conseil, etc.) au besoin du territoire et de ses utilisateurs actuels et futurs.*

*La mise en réseaux des TL régionaux constitue une plus-value importante pour aider à la structuration d'une offre cohérente et adaptée sur l'ensemble de la région. Les actions de promotion/communication rejoignent cette idée.*

*Un facteur clé de succès identifié : la réactivité des collectivités pour accompagner les porteurs de projets souhaitant créer un TL ou développer un TL existant.*

### 3. Recommandations sur les conditions de réussite de lieux favorisant l'économie collaborative

*Une réflexion à engager pour permettre une hybridation entre des TL comme espaces de travail et espaces dédiés à des associations, notamment en milieu rural.*

*L'appui financier et d'aide à l'ingénierie de la Région à destination des porteurs de projets de création d'un TL apparaissent comme un besoin essentiel et récurrent.*

*L'appui à l'ingénierie doit permettre de définir le projet le plus adapté à la spécificité des besoins de chaque territoire, qu'il soit urbain ou rural (création et mise à disposition d'un modèle de cahier des charges auprès des collectivités leur permettant d'affiner la définition des besoins ?)*

*Le Conseil Régional devra définir un « socle de base » des services nécessaires dans le cadre de sa politique en faveur des TL.*

*Une réflexion à engager sur un éventuel « portage foncier » régional dans certains projets de création de TL.*

*La politique régionale devra veiller à la coordination et à l'animation de ces lieux en favorisant les synergies et la mise en réseau, impliquer les entreprises, développer des partenariats et services en commun.*

*Des actions de communication, de promotion et de mobilisation des acteurs autour des TL contribueront à leur dynamisme et à leur rayonnement. La Région doit capitaliser sur la densité du réseau actuel pour promouvoir ces lieux favorisant le développement de l'économie collaborative.*

*Favoriser l'expérimentation sur le terrain et engager une réflexion sur les TL itinérants.*

*L'utilisation d'un TL peut constituer une réponse aux enjeux de cyber-sécurité auprès des employeurs désireux de développer le télétravail pour leurs salariés.*